



# Comprendre le concept d'éducation aux droits de l'homme

## Qu'est-ce que l'éducation aux droits de l'homme?

Il s'agit « ...des activités et programmes éducatifs visant à promouvoir l'égalité des êtres humains... parallèlement à d'autres programmes de la Direction de la Jeunesse et du Sport – apprentissage interculturel, participation, renforcement des droits des minorités et émancipation des jeunes minoritaires.»

*Définition officielle proposée par le Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe*

### Un objectif à long terme

On peut donner de nombreuses définitions de l'éducation aux droits de l'homme et adopter dans ce domaine différentes approches, mais la meilleure définition est celle qui fixe des objectifs – principalement l'instauration d'une culture de compréhension, de protection et de respect des droits de l'homme par tous. Toute personne, oeuvrant avec d'autres, ayant cet objectif à l'esprit et agissant dans le sens de sa réalisation, peut être considérée comme engagée dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme – et ce, quels qu'en soient les chemins et les orientations spécifiques.

Il existe certes des idées quelque peu différentes de la meilleure approche (ou de la voie la plus adaptée) dans ce sens. Mais cela est parfaitement normal, dans la mesure où les exigences de chaque personne, de chaque groupe d'individus ou de chaque culture ne sont pas les mêmes et où aucune approche éducative ne peut s'appliquer indifféremment à tous les individus, à tous les groupes et à toutes les sociétés. En d'autres termes, une éducation aux droits de l'homme efficace doit être axée avant tout sur l'apprenant: elle doit être fondée sur les besoins, les préférences, les capacités et les souhaits de chacun, dans quelque société que ce soit.

Une approche éducative centrée sur l'apprenant reconnaît la valeur de l'action et du changement au niveau individuel, et prend également en compte le contexte social de l'apprenant. Cela ne signifie pas pour autant que les éducateurs doivent travailler de manière isolée ou qu'ils n'aient rien à apprendre d'autres personnes oeuvrant dans des contextes différents. Ce qui, au niveau mondial, réunit les éducateurs spécialisés dans le domaine des droits de l'homme, c'est le caractère commun de leur entreprise – à savoir la volonté de promouvoir et d'habiter un monde où les droits de l'homme sont respectés et considérés comme une valeur en soi. Il existe déjà de grandes lignes directrices dans ce domaine, des méthodes éprouvées et vérifiées, des matériels éducatifs, et de nombreux acteurs – autant d'éléments susceptibles de nous aider à atteindre l'objectif commun. Le présent manuel se veut une contribution supplémentaire dans ce sens.



**Quelle est votre compréhension personnelle de la notion d'éducation aux droits de l'homme?**

«L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux et religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix».

*(Déclaration universelle des droits de l'homme, article 26)*

### **Une différenciation concrète**

La vision à long terme est importante mais, pour des raisons pratiques, il faut parfois broser un tableau plus «terre-à-terre» des buts généraux du projet en question. Ainsi, il peut être utile de décomposer ces orientations générales en une série d'objectifs plus concrets: il s'agit alors de mettre à plat les différentes composantes de ce que l'on appelle la «culture des droits de l'homme» et de réfléchir à l'approche spécifique de chaque aspect. Car, après tout, la «culture des droits de l'homme» ne se limite pas au fait que chacun soit conscient de ses droits – cette conscience n'étant pas forcément synonyme de respect; or, sans respect, on s'expose toujours à des violations des droits en question. En fait, une culture des droits de l'homme est un ensemble d'attitudes, de convictions, de normes et de réglementations imbriquées les unes dans les autres. La compréhension de ces différentes composantes sera l'un des «points d'appui» de notre travail collectif.

### **Vers une culture des droits de l'homme**

Les points suivants, qui découlent des composantes essentielles de ce type de culture, peuvent constituer les objectifs généraux d'une éducation aux droits de l'homme:

- renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- développement du respect de soi et des autres: en d'autres termes, avoir le sens de la dignité humaine;
- adoption de points de vue et de comportements porteurs d'un respect des droits de l'autre;
- garantie d'une authentique égalité entre les sexes et de l'égalité des chances pour les femmes, dans tous les secteurs;
- promotion du respect, de la compréhension et de l'appréciation de la diversité culturelle – notamment celle des différentes minorités ou communautés nationales, ethniques, religieuses et linguistiques;
- responsabilisation de chacun dans le sens d'une citoyenneté plus active;
- promotion de la démocratie, du développement, de la justice sociale, de l'harmonie collective, de la solidarité et de l'amitié des peuples et des nations;
- développement des activités des institutions internationales visant à l'instauration d'une culture de la paix, fondée sur les valeurs de portée universelle que sont les droits de l'homme, la compréhension au niveau international, la tolérance et la non-violence.

## ***Les résultats de l'éducation aux droits de l'homme***

### **Quels sont les objectifs spécifiques de mon groupe?**

Nous avons identifié le but global de l'éducation aux droits de l'homme et certains objectifs à long terme. Mais on peut se rapprocher des réalités locales en prenant en considération les besoins de groupes et communautés spécifiques: autrement dit, comment changer le monde en travaillant à l'échelon local!

A l'heure actuelle, notre monde est marqué par de nombreuses violations des droits de l'homme. En théorie, il pourrait suffire de faire acquérir aux membres de votre groupe le sens du respect de



l'autre, en espérant que ces personnes, au moins, ne feront pas partie de ceux qui bafouent ces droits. C'est là, effectivement, un aspect important du travail de tout éducateur opérant dans le domaine des droits de l'homme.

Mais, en réalité, il faut se montrer plus ambitieux: on peut convaincre ces jeunes gens d'agir non seulement sur eux-mêmes, mais aussi sur le monde qui les entoure. On peut les inciter à devenir eux aussi des «mini-éducateurs» ou des «mini-militants» capables de contribuer à la défense des droits de l'homme – y compris lorsque les questions, en apparence, ne les concernent pas directement. Il n'y a là rien d'impossible: en effet, il ne s'agit pas d'attendre de ces jeunes qu'ils consacrent leur vie entière à la défense des droits de l'homme; il s'agit simplement de les sensibiliser à ces questions, afin qu'ils se sentent concernés et capables d'agir en vue de changer l'ordre des choses dans tous les cas où ils le jugent nécessaire.

Cette question d'ordre général étant posée, il faut savoir que les modèles d'éducation aux droits de l'homme existants visent les trois grands domaines suivants:

- La promotion de la conscience et de la compréhension des questions liées aux droits de l'homme, afin que chacun sache reconnaître les cas de violation.
- Le développement de compétences et capacités permettant de défendre les droits de l'homme.
- Le fait d'encourager les comportements de respect des droits de l'homme, afin d'éviter toute dérive vers une violation délibérée des droits d'autrui.

**?** **Quelles sont, selon vous, les principales préoccupations des jeunes ou des groupes avec lesquels vous travaillez?**

## ***Connaissances, compétences et valeurs***

*Quel type de connaissances les jeunes doivent-ils avoir pour mieux comprendre les questions liées aux droits de l'homme? Et quels sont les capacités et comportements qui leur seront nécessaires pour contribuer à la défense des droits de l'homme?*

Les différents points énumérés ci-après fournissent quelques réponses aux questions posées ci-dessus; il s'agit des objectifs ayant compté lors de la conception du présent manuel.

### **Connaissance et compréhension**

- Concepts fondamentaux, tels que: la liberté, la justice, l'égalité, la dignité humaine, la non-discrimination, la démocratie, l'universalité, les droits, les devoirs, l'interdépendance et la solidarité; la notion de droits de l'homme en tant que cadre de négociation et d'acceptation collective de normes de comportement au sein de la famille, de l'école, de la société en général et sur l'ensemble de la planète;
- Le rôle des droits de l'homme, leur dimension passée et à venir dans la vie individuelle et collective, ainsi que dans la vie de l'ensemble des habitants de la planète;
- La distinction entre droits civils/politiques, d'une part, et droits sociaux/économiques, de l'autre;
- Les différentes visions et expériences des droits de l'homme dans différentes sociétés, dans les différents groupes d'une même société, et les diverses sources de légitimité – y compris religieuses, morales et juridiques;

«Un voyage de mille kilomètres commence toujours par un premier pas.»

Lao Tseu

**l'apprentissage en matière de droits de l'homme**

- Les principales mutations sociales, les grands événements historiques et les raisons essentielles à l'origine de la reconnaissance du concept de «droits de l'homme»;
- Les principaux instruments internationaux de protection des droits de l'homme – tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamée par les Nations Unies (UDHR), la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (UNCRC), et la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales;
- Les organismes locaux, nationaux et régionaux, les organisations non gouvernementales et les particuliers contribuant au soutien et à la protection des droits de l'homme.

### **Compétences**

**l'apprentissage pour les droits de l'homme**

- Une écoute et une communication actives: la capacité d'écouter différents points de vue et de défendre ses droits et ceux des autres;
- La réflexion critique: la recherche d'informations pertinentes, l'appréciation critique de preuves et témoignages, la conscience de certains préjugés et opinions partisans, l'identification de différentes formes de manipulation, et la prise de décisions sur la base de jugements éclairés;
- La capacité à coopérer et à aborder les situations conflictuelles de manière positive;
- La capacité à participer à des groupes et à organiser des groupes;
- Une action dans le sens de la promotion et de la sauvegarde des droits de l'homme, à la fois au niveau local et à l'échelle mondiale.

### **Comportements et valeurs**

**l'apprentissage par les droits de l'homme**

- Le sens de la responsabilité de ses actes, l'engagement à progresser personnellement et à changer la société;
- La curiosité, l'ouverture d'esprit et une appréciation positive de la diversité;
- L'empathie et la solidarité vis-à-vis des autres, et l'engagement à soutenir tous ceux dont les droits sont menacés;
- Le sens de la dignité humaine, de sa propre valeur et de celle des autres, indépendamment des différences sociales, culturelles, linguistiques ou religieuses;
- Le sens de la justice, et la volonté de servir les idéaux de liberté, d'égalité et de respect de la diversité.

### ***Une approche globale***

Le présent manuel propose une approche globale de l'éducation aux droits de l'homme – et ce, à différents égards. En premier lieu, il était important de traiter les trois dimensions à la fois – la connaissance, les capacités et les comportements –, et ce, sur un pied d'égalité. Deuxièmement, les activités proposées ont été conçues à l'intention d'un large public – en termes de tranches d'âge, ou encore de secteurs éducatifs formels, non formels et informels. Enfin, troisièmement, nous nous sommes efforcés de lier ce type d'éducation à des problèmes locaux et mondiaux pertinents, tels que le développement, l'environnement, les relations interculturelles et la paix, en proposant des activités d'apprentissage de nature participative et dynamique. Nous ne disons jamais que l'éducation aux droits de l'homme peut être abordée comme une discipline indépendante et isolée.



L'approche participative s'est révélée essentielle. D'après un certain nombre d'études à ce sujet, le travail en petit groupe structuré contribue à la cohésion des membres du groupe et à l'atténuation des préjugés de chacun. Ce travail de coopération permet également d'améliorer la compréhension de concepts complexes et de développer les capacités à résoudre les problèmes – en incitant les participants à imaginer des solutions plus créatives et plus pratiques. Tous ces aboutissements sont conformes aux objectifs de l'éducation aux droits de l'homme. Cela signifie que nous devons impliquer les jeunes à tous les stades du processus d'apprentissage. Il faut éviter le piège qui consiste à croire que nous, les éducateurs, sommes détenteurs d'une vérité absolue à transmettre à des élèves passifs. Ce type d'approche risque fort de transformer l'éducation aux droits de l'homme en la pire des éducations «idéologiques». La philosophie de la méthodologie proposée par ce manuel est que les jeunes apportent à tout processus éducatif une mine d'expériences, dont on doit s'inspirer de manière dynamique pour un développement intéressant et efficace de l'action éducative. Les questions, voire bien souvent les conflits, doivent constituer des ressources éducatives fondamentales, qu'il faut aborder de manière positive.

La notion d'«éducation» recouvre l'ensemble du processus social par lequel les personnes et les groupes sociaux apprennent à développer délibérément – au sein et au service des communautés nationale et internationale – l'ensemble de leurs capacités, de leurs visions, de leurs compétences et de leurs connaissances.

UNESCO, *Recommandations de 1974*

## ***L'éducation des jeunes aux droits de l'homme***

On admet de plus en plus qu'il ne faut pas négliger d'éduquer les jeunes aux droits de l'homme, non seulement parce qu'un tel processus est important pour la société, mais aussi parce que les jeunes apprécient eux-mêmes le type d'activités qui y est lié, et en tirent parti. Les sociétés contemporaines, et notamment la jeunesse, sont de plus en plus confrontées aux réalités de l'exclusion sociale, des différences religieuses, ethniques et nationales, ou encore aux avantages et aux inconvénients d'une mondialisation croissante. L'éducation aux droits de l'homme traite précisément de ces questions importantes et peut contribuer à éclairer chacun d'entre nous au sujet des différentes visions, croyances, attitudes et valeurs des sociétés multiculturelles modernes. Une telle éducation peut aider chacun à exploiter ces différences de manière positive.

De plus, et c'est peut-être plus important encore, les jeunes ont un réel souci des droits de l'homme et constituent à ce titre la principale ressource de l'éducation dans ce domaine. Aujourd'hui, on reproche souvent à la jeunesse d'être «apathique» et de se désintéresser de la politique. Mais, en réalité, un certain nombre d'études ont abouti à des conclusions contraires. Ainsi, d'après des recherches effectuées par la Commission européenne en 2001, les jeunes participent effectivement à la société notamment dans le cadre d'associations et de clubs de jeunesse. Dans les Etats membres de l'Union européenne, plus de 50% des jeunes – en moyenne (et avec des différences importantes d'un pays à l'autre) – participent à une association de quelque type que ce soit ou en sont membres<sup>1</sup>.

En ce qui concerne les thèmes politiques, une étude sur le point de vue des jeunes vis-à-vis de l'UE indique que les droits de l'homme font partie des priorités de la jeunesse. En troisième place après le chômage et la criminalité, les jeunes souhaitent que le gouvernement de leur pays traite des problèmes liés aux droits de l'homme, à la protection de l'environnement, à la lutte contre le racisme et à l'inégalité entre les sexes<sup>2</sup>.

**?** «**Dans le cadre de votre expérience personnelle, avez-vous constaté un désintérêt des jeunes vis-à-vis de la politique? Si c'est le cas, quelles en sont les raisons, selon vous?**»

Au niveau mondial, l'expérience montre que les jeunes sont prêts à s'investir et à s'engager dans le domaine politique à condition d'une part d'être en partie responsables de leurs actes et de leur apprentissage et, d'autre part, que les thèmes politiques leur soient présentés de manière intéressante et pertinente.

«J'entends et j'oublie. Je vois et je me rappelle. J'agis et je comprends.»

Confucius

Les approches participatives et dynamiques sont particulièrement utiles à toute forme d'apprentissage et au développement maximal du potentiel des apprenants.

Extrait de la Déclaration de Jomtien de 1990

En tant qu'éducateurs, nous devons canaliser l'énergie des jeunes. Les nombreux programmes pour la jeunesse existants – depuis ceux se situant à une échelle relativement modeste et ayant un caractère *ad hoc*, dans les clubs de jeunes ou à l'école, jusqu'aux grands programmes internationaux menés par le Conseil de l'Europe et d'autres organisations - prouvent clairement que les jeunes sont capables de relever les défis qui leur sont proposés.



«**Quel type de sujets est le plus susceptible d'éveiller l'intérêt des membres de votre groupe?**»

## **Cadres éducatifs formels et non-formels**

L'approche la plus adaptée en vue de faire participer les apprenants et de structurer le processus éducatif dépend dans une large mesure du cadre de travail de l'éducateur. Il y aura plus ou moins de liberté quant au contenu, à l'organisation temporelle et à la nature de l'activité selon que le cadre éducatif est formel, informel ou non-formel. Toutefois, les activités proposées par le présent manuel ont été conçues avec suffisamment de souplesse pour pouvoir s'adapter à tous les contextes – c'est-à-dire aussi bien dans des clubs de jeunes qu'à l'école, ou encore dans des camps de vacances, dans le cadre de réunions informelles, etc.

**L'éducation informelle** désigne un processus permanent, tout au long de la vie, par lequel chacun adopte des comportements et des valeurs et acquiert des capacités et des connaissances à partir des expériences et ressources éducatives de son milieu ambiant, et de la vie quotidienne (famille, voisinage, marchés, bibliothèque, médias, milieu professionnel, loisirs, etc.).

**L'éducation formelle** renvoie au système éducatif structuré, qui va du primaire à l'université et qui englobe les programmes spécialisés de formation technique et professionnelle.

**L'éducation non-formelle** recouvre tous les programmes d'éducation individuelle et sociale destinés aux jeunes et visant à améliorer globalement leurs aptitudes et compétences, en dehors du cursus éducatif officiel.

L'éducation non-formelle, telle qu'elle est pratiquée par de nombreuses organisations de jeunesse, a les caractéristiques suivantes:

- elle est volontaire;
- accessible à tous;
- il s'agit d'un processus organisé à visée éducative;
- elle est participative et centrée sur l'apprenant;
- elle vise à l'acquisition de capacités préparant à la vie et à une citoyenneté active;
- elle est fondée sur un apprentissage aussi bien individuel qu'en groupe, dans le cadre d'une approche globalement collective;
- elle est globale et structurée;
- elle est fondée sur l'action et l'expérience, à partir des besoins des participants.

Ces différentes formes d'éducation – formelle, non-formelle et informelle – sont complémentaires et se renforcent mutuellement dans le cadre plus global de l'apprentissage tout au long de la vie. Ce manuel n'a pas été conçu comme un «cours» d'éducation aux droits de l'homme et les activités individuelles peuvent bénéficier à des contextes très différents, dans des cadres plus ou moins formels, sur une base plus ou moins régulière.

«L'éducation est ce qui subsiste lorsque tout ce que l'on a appris est oublié.»

B.F. Skinner



## **L'éducation aux droits de l'homme, tremplin de l'action**

La base de toute éducation aux droits de l'homme est le développement de la pensée critique et l'acquisition de capacités à agir et à résoudre les conflits. Deux des objectifs du présent manuel sont, d'une part, l'incitation à des activités fondées sur la solidarité et, de l'autre, l'organisation de manifestations publiques – à la fois parce que ces deux objectifs sont importants si l'on veut développer les aptitudes et capacités liées à l'éducation aux droits de l'homme, et parce qu'ils constituent en eux-mêmes un instrument d'élaboration d'une culture positive des droits de l'homme. Les jeunes peuvent directement agir sur le monde environnant – c'est l'un des thèmes majeurs développés dans cet ouvrage. On trouvera notamment un chapitre entier consacré à l'action (le Chapitre 3) qui propose un ensemble d'idées simples en ce qui concerne l'action collective dans le domaine des droits de l'homme.

Outre cette partie très spécifique, toutes les activités présentées dans le Chapitre 2 ont été conçues dans le sens de l'acquisition de quelques capacités majeures permettant d'organiser et de réaliser des actions au sein de la collectivité. Nous nous sommes efforcés d'adopter une approche pluraliste et pratique (*apprendre-en-agissant*), conforme, par exemple, aux recommandations du projet du Conseil de l'Europe intitulé «L'éducation à la citoyenneté démocratique». Le présent ouvrage expose l'éducation aux droits de l'homme en tant que pratique quotidienne qui doit se fonder sur un apprentissage concret et actif, dans le but de mobiliser des compétences et de susciter des initiatives se situant dans le cadre d'un processus permanent et en perpétuelle évolution.

Les recommandations ci-après, destinées à s'insérer dans les politiques éducatives, trouvent leur origine dans le projet «L'éducation à la citoyenneté démocratique: une perspective d'apprentissage tout au long de la vie» et se veulent un soutien à ce processus naturel de changement:

- faire participer directement les éducateurs à la conception, au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation de leurs propres innovations pédagogiques;
- encourager la résolution de problèmes sociaux concrets, à partir du savoir-faire et de l'expérience pratique d'éducateurs ayant réfléchi au sujet;
- promouvoir un changement éducatif à partir de la base;
- œuvrer à une plus grande autonomie des acteurs éducatifs, afin de leur permettre de réaliser des actions spécifiques, en liaison avec les collectivités locales concernées, la société civile et les partenaires sociaux;
- encourager la mise en réseau, les projets et activités conjoints, et la communication entre éducateurs sur le terrain et décideurs.

## **Le soutien de l'éducation aux droits de l'homme à l'échelle internationale**

### **Le Conseil de l'Europe**

Pour les Etats membres du Conseil de l'Europe, les droits de l'homme doivent largement dépasser le stade des déclarations: les droits de l'homme font partie intégrante du cadre juridique de ces pays et, par conséquent, doivent également être une composante à part entière de l'éducation des jeunes. Les nations européennes ont apporté une contribution très importante à la déclaration

«l'apprentissage [est]...un processus qui n'est pas uniquement lié à l'école ou à d'autres contextes éducatifs officiels. Le type d'apprentissage dont il est question ici est fondé sur l'idée et la constatation du fait qu'un très grand nombre de nos expériences éducatives les plus significatives ont lieu à l'extérieur du système officiel: sur le lieu de travail, au sein de la famille, de différents types d'organisations, ou encore dans le cadre de bibliothèques...»

Le Docteur Pasi Sahlberg dans  
"Building Bridges for Learning"

«Ne craignez jamais d'élever votre voix... contre l'injustice, le mensonge et la cupidité. Si tout le monde... osait le faire, cela changerait notre planète.»

William Faulkner

majeure du vingtième siècle en matière de droits de l'homme – à savoir la «Déclaration universelle des droits de l'homme», adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 décembre 1948. La Convention européenne des Droits de l'Homme adoptée deux ans plus tard, et qui a force de loi pour tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, s'est inspirée des principes et de l'esprit du texte des Nations Unies.

La Recommandation No R (85) 7 aux Etats membres du Conseil de l'Europe (adoptée le 14 mai 1985 par le Comité des Ministres) concerne l'enseignement et l'apprentissage des droits de l'homme à l'école. Ce texte stipule notamment que tous les jeunes doivent s'initier aux droits de l'homme dans le cadre de leur préparation à la vie dans une démocratie pluraliste - approche progressivement adoptée par différentes nations et institutions européennes.

Au niveau de l'Union européenne, lors d'une réunion tenue à Luxembourg en décembre 1997, le Conseil européen a recommandé que tous les Etats oeuvrent:

- au renforcement du rôle de la société civile en matière de promotion et de protection des droits de l'homme;
- à la promotion d'activités sur le terrain, et à l'instauration d'une aide technique dans ce domaine des droits de l'homme;
- au renforcement des programmes de formation et d'éducation aux droits de l'homme.

### **La politique de la jeunesse**

En avril 1998, les ministres européens de la Jeunesse, réunis à Bucarest, s'accordaient sur les buts et objectifs de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe<sup>3</sup> :

- encourager la vie associative et toute autre forme d'action symbolisant la démocratie et le pluralisme, et aider les jeunes à participer plus pleinement à la vie de la collectivité;
- adapter les systèmes de partenariat actuels au changement social, et à des types d'organisations de jeunesse ou d'action liée à la jeunesse jusqu'à présent sous-représentés, et développer encore le concept de participation active des jeunes;
- tirer pleinement parti de la contribution appréciable que les jeunes peuvent apporter en tant que citoyens actifs et responsables;
- élaborer des projets d'éducation à la citoyenneté permettant aux jeunes de participer plus directement et plus efficacement à la vie de la collectivité, et dans le respect des différences;
- mettre en œuvre, depuis l'échelon local jusqu'au niveau européen, des politiques de la jeunesse intersectorielles, intégrées et cohérentes, fondées sur les principes de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales et de la Charte sociale européenne.

### **Les Nations Unies**

En décembre 1994, l'Assemblée Générale des Nations Unies proclamait officiellement la période 1995-2004 «Décennie de l'Education aux Droits de l'Homme». Cette décision intervenait à la suite de l'une des Recommandations de la Conférence mondiale des Droits de l'Homme, tenue à Vienne en 1993, et disant que l'éducation aux droits de l'homme, la formation et l'information des peuples dans ce domaine sont essentielles à la promotion et à l'instauration de relations stables et harmonieuses entre les communautés, et au renforcement de la compréhension mutuelle, de la tolérance et de la paix. La Conférence de Vienne recommandait notamment aux Etats d'œuvrer à l'éradication de l'analphabétisme et à l'orientation de l'éducation dans le sens du plein épanouissement individuel et



du renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les participants à cette conférence invitaient également les Etats et les institutions à incorporer les droits de l'homme, le droit humanitaire, la démocratie et les règles liées à un Etat de droit, en tant que disciplines à part entière, dans les programmes de tous les établissements éducatifs, aux niveaux formel et non-formel. La «Décennie de l'Education aux Droits de l'Homme» permet de relever ce défi.

«L'histoire de l'humanité est de plus en plus une course entre l'éducation et la catastrophe générale.»

H.G.Wells

## L'UNESCO

Un autre domaine pertinent, à l'heure actuelle, est le caractère de plus en plus multiculturel et multiconfessionnel des sociétés modernes. Pour le concept d'éducation pris dans sa globalité, il est capital, aussi bien à l'intérieur de chaque société qu'entre les diverses sociétés existantes, d'«apprendre à vivre ensemble» - c'est ce que l'on a appelé l'«utopie nécessaire», recommandée par le rapport de 1996 de l'UNESCO sur l'éducation au vingt et unième siècle<sup>4</sup>. Les droits de l'homme sont au cœur de cette conception définie dans le rapport de l'UNESCO en question – notamment par l'encouragement à résoudre les conflits par la médiation et à rechercher une approche commune des problèmes et des futures orientations. Il est urgent et fondamental d'encourager une évolution non violente des sociétés et des relations des différentes sociétés entre elles. Cette approche doit être au centre de toutes les initiatives d'éducation.

## Références

Dr Pasi Sahlberg, Building Bridges for Learning – The Recognition and Value of Non-Formal Education in Youth Activity, étude effectuée pour le compte du Conseil national de l'éducation de Finlande et du Forum européen de la jeunesse – Forum européen de la jeunesse, décembre 1999.

Staying Alive, document d'information du Forum européen de la jeunesse, destiné à l'Assemblée Générale, 2000.

Lynne Chisholm, Towards a revitalisation of non-formal learning for a changing Europe (Vers une revitalisation de l'apprentissage non-formel pour une Europe en mutation), Rapport du symposium sur l'éducation non-formelle, Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe, 2000.

<sup>1</sup> Extraits et chiffres tirés de «L'étude de la condition des jeunes et des politiques de jeunesse en Europe», travail de recherche effectué par l'IARD pour le compte de la Commission européenne; Milan, janvier 2001.

<sup>2</sup> Source: Eurobaromètre 47.1, «Le point de vue des jeunes vis-à-vis de l'Union européenne», Commission européenne, 1998.

<sup>3</sup> Déclaration finale de la 5ème Conférence des Ministres européens responsables de la Jeunesse, Bucarest, «Les jeunes, citoyens actifs de l'Europe de demain», avril 1998.

<sup>4</sup> «Learning, the Treasure within», 1996, rapport de l'UNESCO sur l'éducation au 21ème siècle.